

COMMUNIQUE

19 février 2018

Recyclage des films agricoles : nouvelle dégradation.

Le recyclage des films plastiques toujours dans la tourmente :

La Chine a annoncé, en juillet dernier, l'arrêt des importations de déchets plastiques à compter du 1^{er} janvier 2018. Ce sont plusieurs millions de tonnes de plastiques, notamment des films plastiques industriels, qui vont devoir être recyclés en Europe, laquelle ne dispose pas de capacités industrielles suffisantes. Les cours des matières plastiques recyclées se sont effondrés, conséquence du déséquilibre majeur entre l'offre et la demande sur le marché européen et français.

La situation continue malheureusement à se dégrader : les restrictions de la Chine semblent devoir durer, les **cours des matières plastiques recyclées ont continué à baisser au début de l'année 2018**.

Enfin, SUEZ Recyclage a annoncé le 23 janvier dernier la **cessation d'activité de l'usine de recyclage SOPAVE en Aveyron**, motivée, selon la direction, par « la dégradation économique dans le secteur du recyclage du film agricole et l'absence de perspectives d'avenir ». Plus de 10.000 tonnes de films agricoles, utilisés en maraichage et en élevage, devaient être recyclées dans cette usine en 2018.

Pour Pierre de Lépinau, Directeur Général d'A.D.I.VALOR, « *cette défaillance souligne une fois de plus la **fragilité économique de la filière française du recyclage des plastiques**, notamment polyoléfinés. Il n'est pas possible d'envisager un développement durable, des investissements et de l'innovation si les entreprises ne disposent pas d'un minimum de visibilité économique. Il est nécessaire de renforcer la contractualisation entre producteurs de déchets, recycleurs et transformateurs localisés en Europe, avec un juste partage de la valeur* ».

Pour Rémi Haquin, Président d'A.D.I.VALOR, « *c'est un énorme gâchis : la filière agricole subit les conséquences d'événements internationaux, totalement extérieurs à son fonctionnement : le choix avait été fait depuis longtemps de recycler 100% des plastiques agricoles collectés en France et en Europe, dans une logique de contractualisation avec les industriels du recyclage. Alors que les **maraîchers français avaient atteint l'excellence** (la France était le seul pays au monde à recycler plus de 90% des films agricoles), nous voilà aujourd'hui obligés de reculer. Sur le plan économique, ce sont des coûts supplémentaires : nous travaillons avec les organisations professionnelles pour obtenir des pouvoirs publics des mesures de compensation de ces surcoûts* »

Les films de paillage souillés à plus de 50% ne pourront pas être recyclés en 2018

Compte tenu des installations industrielles existantes et futures, il ne sera probablement plus possible de recycler des films souillés à plus de 50%. Selon Stéphane Guesney, responsable du Pôle Collecte et Valorisation d'A.D.I.VALOR, « *près de 10.000 tonnes de films de paillage devront être éliminées en 2018. Ces quantités ne représentaient que 200 tonnes en 2016 !* ».

A court terme, les films de paillage trop souillés seront expédiés en ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux), avec un surcoût par rapport au recyclage. Ces surcoûts seront répercutés par A.D.I.VALOR aux producteurs par **la facturation de frais complémentaires d'élimination**. A.D.I.VALOR ne dispose pas en effet de ressources financières permettant de compenser une partie de ces surcoûts.

« *De façon générale, les conditions d'intervention d'A.D.I.V.ALOR vont donc de nouveau évoluer à partir du 1^{er} avril 2018* », indique Stéphane Guesney, « *pour que nous soyons en mesure de garantir l'enlèvement des films agricoles usagés collectés par nos partenaires. Le nouveau barème d'intervention sera prochainement publié* ».

Conserver une ambition zéro déchet au champ et 100% des plastiques valorisés

Pour Bernard Le Moine, délégué Général du CPA (Comité français des Plastiques en Agriculture), « *le plastique est un auxiliaire indispensable de l'agriculteur lui permettant d'améliorer l'impact environnemental de la production agricole par une réduction des consommations d'eau et d'intrants, tout en assurant une augmentation des rendements et de la production. Dans le contexte actuel, il est plus que jamais nécessaire de conserver une ambition de "zéro déchets plastiques" dans la nature et un objectif de 100% recyclés* ».

A.D.I.VALOR et le CPA ont engagé un plan d'action portant sur deux axes d'amélioration :

1) Réduire la quantité de FAU à collecter au champ :

Cette orientation s'inscrit dans une logique de prévention, c'est-à-dire de réduction de la quantité de déchets. C'est la priorité des politiques déchets mises en place en France et en Europe. Pour les films de paillage, cette réduction est possible soit :

- a. Par le **remplacement des films plastiques conventionnels par des films biodégradables**.
- b. Par la **réduction du taux de souillure au champ** : c'est l'objectif de l'action **RAFU 2** lancée par le CPA. L'octroi de bonification dans les conditions de reprise est prévu pour des films de paillage dont le taux de souillure sera ramené à moins de 50%.

2) Améliorer la recyclabilité des films de paillage :

- La mise au point de **nouvelles machines de dépose dans le cadre du programme RAFU 2, piloté par le CPA**. Ces nouveaux équipements devront permettre d'atteindre des taux de souillure inférieurs à 50%, limitant ainsi les contraintes techniques pour le lavage dans le process de recyclage.
- Investir dans une ou plusieurs **unités de prétraitement** (broyage lavage) dans le sud de la France, qui permettront d'obtenir un déchet plastique lavé, qui pourra être recyclé ou valorisé.
- Amélioration de l'éco conception des films de paillage, en recherchant les meilleurs compromis épaisseur – recyclabilité. Des études sont engagées par le CPA pour préciser les recommandations.

Contacts

A.D.I.VALOR
Pierre de Lépinau
06 19 22 03 03
p.delepinau@adivalor.fr

CPA APE
Bernard Le Moine
06 28 05 24 38
b.lemoine@plastiques-agriculture.com

A propos

A.D.I.VALOR

Créée en 2001, A.D.I.VALOR est l'éco-organisme privé, sans but lucratif, de la collecte et la valorisation des déchets d'agrofourriture. A.D.I.VALOR est le fruit d'une initiative volontaire portée par les fabricants et importateurs de produits phytopharmaceutiques (COVADA), de plastiques agricoles (CPA), d'engrais (SOVEEA), de semences (ARES) et de produits d'hygiène (SEPH), les coopératives (Coop de France, InVivo) et négociants agricoles (FNA) et les agriculteurs (APCA, FNSEA).

CPA

Fondé en 1958, à l'initiative des industriels du secteur, le Comité français des Plastiques en Agriculture est une association dont le but statutaire est de « promouvoir, coordonner toutes actions tendant au développement des applications des matières plastiques en agriculture, du point de vue technique ou économique et par là contribuer à l'amélioration de la productivité agricole et de la qualité des produits agricoles. »